

MAIRIE DE CROISY SUR EURE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 06 mai 2024

L'an 2024, le 6 mai 2024, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT maire,

Présents : Jean Michel de MONICAULT, Freddy BIZARD, Marcel BOUCHER, Jean François CARRIERE, Géraldine CHAPELAIN, Cyril GARREAU, Pierre de MONICAULT, Nicolas PEAN, Jacky SABOURIN.

Pouvoir : Christine BAUDRY à Jean Michel de MONICAULT

Absent : Alexandre GUENEAU,

Nomination de la secrétaire de séance : Géraldine CHAPELAIN

Approbation de l'ordre du jour : approbation à l'unanimité

1. Approbation du compte rendu du lundi 8 Avril 2024 : approbation à la majorité

2. Personnel ; Ressources humaines :

- ✓ Démission de l'employée d'entretien des locaux de la mairie au 25 avril 2024. Attente d'une proposition d'embauche d'une employée de Pacy ne travaillant pas à temps complet et qui serait intéressée pour un travail complémentaire par une embauche contractuelle de 4 heures par semaine.
- ✓ Fin de la formation obligatoire de 3 jours de l'employé d'entretien de la commune comme agent de sécurité du travail. Suite aux nombreux mouvements du Code Général de la Fonction Publique de nouveaux documents seront mis à jour prochainement. La remise à jour du Document Unique sera réalisée à partir des connaissances acquises.
- ✓ Changement de statut de l'employé d'entretien de la commune au 1er Juin 2024 en tant qu'agent de la fonction publique. Celui-ci sera nommé titulaire. Grade : adjoint technique ; Echelon 4 ; IB / 371- IM 369. Il conserve à titre personnel, le bénéfice de son indice de traitement antérieur IB : 440. IM : 392. Aucun changement dans le montant de sa rémunération.

3. Finances :

- ✓ Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunication : Nous avons été informés que nous pouvons percevoir une redevance d'occupation du domaine public, tout comme pour l'Electricité avec le SIEGE ou par GRDF pour le gaz.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoir : 1
Votants : 10
Absent : 1
Excusés : 0

Le conseil décide :

- 1) D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 pour la redevance d'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunications à savoir pour 2024 :

	ARTERES * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	AUTRES (cabine tél, sous répartiteur) (€ / m ²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	48,27	64,36	Non plafonné	32,18

- 2) De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics
- 3) D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323
- 4) De charger le maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes

Remarque : cette incitation nous a été formulée par l'union des maires et des élus de l'Eure. La rédaction d'une délibération est nécessaire pour faire valoir notre droit. Il faudra cependant connaître le destinataire payeur auquel nous devons envoyer notre titre. Une demande de renseignement va être faite auprès de l'UMEE ou de la préfecture.

4. Travaux, investissements :

- Travaux de démoissage des toitures des bâtiments communaux (Eglise, mairie) :
La société « DRONES ENVIRONNEMENT » nous a envoyé un devis concernant le traitement des toitures par l'utilisation de drones équipés avec des pulvérisateurs. Le devis se monte à 997.04 € TTC pour l'ancienne mairie et à 5 042.52 € TTC pour l'église. Le devis des travaux de 2023, réalisés par l'entreprise BARBIER en janvier, se monte à de 900 € TTC
- Travaux sur ralentisseurs sur RD 71 et RD 65. L'entretien des voiries départementales incombe à la commune dans la zone urbanisée. Les ralentisseurs des deux axes départementaux présentent des dégradations importantes pouvant engendrer des accidents dont la responsabilité serait imputée au maire de la commune. La société TPN est venue pour chiffrer les réparations à faire ; le devis de réparation des 4 ralentisseurs (2, route de Vaux et 2, route de Ménilles) se monte à 4 329.63 € HT soit 5 195.56 € TTC

Le conseil vote, après l'analyse des travaux, à la majorité de 6 pour et 4 contre, de réaliser les dépenses de réparation pour un montant de 5 195.56 € TTC ou d'un coût inférieur suite à une demande de devis complémentaire à une autre entreprise moins disante. Ce montant sera imputé au chapitre des dépenses de fonctionnement à l'article 615228 « Dépenses autres bâtiments ».

- Travaux ralentisseurs Haut Croisy ; alerte faite auprès du syndicat de voirie pour des détériorations très importantes pouvant créer de graves accidents. Notre demande a été enregistrée. Attente de leur réponse et solution apportée. De notre côté nous avons fait faire un devis à TPN et relancer le syndicat pour que les travaux soient réalisés au plus vite, et permettre ainsi d'éviter de graves accidents. Le montant du devis se monte à 3 654.75 € HT soit 4 385.70 € TTC et a été envoyé au syndicat de voirie.
- Syndicat de Voirie : il nous est demandé de faire la tournée du village pour faire l'inventaire des réparations routières (nids de poule) des routes vicinales de Croisy sur Eure. Nous avons rementionné le problème des ralentisseurs du Haut Croisy. La réfection des zébrures de l'arrêt bus du Haut Croisy est de la compétence de la SNA.
- Aménagement entrée de Croisy coté Saint Aquilin : Une conférence cantonale du secteur de Pacy sur Eure a été organisée par le département le 20 mars 2024. Lors de cette conférence, la direction des routes a indiqué avoir été consultées pour un projet d'aménagement sécuritaire et d'assainissement en traverse de la zone en entrée de village coté Saint Aquilin et nous demande de conforter le projet en déposant les demandes de subvention (assainissement en traverse, amendes de police et mobilité piétons). Une nouvelle estimation a été demandée à TPN sur la base du projet présenté et discuté lors du conseil municipal du 02 10 2023. Les subventions pourraient se monter à 70% et doivent être demandées avant le 1er octobre de cette année.

Le montant total des travaux se monte à 94 618.30 € HT (113 541.96 TTC) qui se décompose comme suit :

- Installation du chantier, feux alternants, déviation, DICT : 3 050 € HT (3 660 € TTC)
- Amendes de police : 20 592.50 € HT (24 711 € TTC)
- Assainissement en traverse : 59 943 € HT (71 931.60 € TTC)
- Mobilité douce : 24 672 € HT (29 606.40 TTC)

Le maire explique que les demandes de subventions de ces travaux doivent être déposées avant le 1^{er} octobre et ne pourront être acquises qu'à partir de décembre 2024. Les indications fournis par le département indiquent que les subventions pourraient se monter à 70%. Le démarrage des travaux ne commencerait que fin 2024 au plus tôt et la facturation ne se fera qu'en 2025. Le financement ne se fera donc que sur le budget 2025. **Il demande au conseil de délibérer sur le lancement de ce projet par la constitution des dossiers de demande des différentes subventions possibles.**

Si le budget 2025 ne peut pas supporter cette dépense, il sera toujours possible de renoncer à réaliser les investissements.

Après délibération, le conseil vote à la majorité de 6 voix pour et 4 contre pour lancer le projet et donner l'autorisation au maire de constituer les dossiers de demande de subvention, les signer et envoyer les dossiers ainsi constitués.

- Travaux de l'église et du cimetière : pas de nouvelle de la subvention de la DETR. (devrait être votée en juin)
Une commission travaux sera prochainement convoquée pour analyser tous les dossiers.
- 5. **Administratif** : avancement du dossier de projet de fusion de Croisy sur Eure avec Pacy sur Eure ; le flyer d'invitation à la réunion du samedi 25 mai est en cours d'impression (dépenses financées par les élus porteurs du projet sur leurs propres deniers). Il sera distribué cette semaine 18. Des affiches A3 ont été aussi réalisées et seront apposées sur la place de la mairie.

6. Environnement :

- Suite à la rédaction de la convention de passage avec les propriétaires et leurs exploitants, le démarrage de l'aménagement circuit Eure-Béchet par les entreprises Cauchois et Loïc Charrier a débuté. Repiquage des bornes suivant plan du géomètre. Nettoyage débroussaillage des berges, des buissons et des ronces et déblayage ; coupe et tailles des arbres ; 1^{ère} phase de terrassement. Les clôtures commenceront à être posées semaine 20.
- Le 13 Mai : livraison des fleurs pour le fleurissement de la commune (retour de congés de Cédric) Il faudra faire l'accrochage des suspentes et la pose des jardinières. (Voir possibilité de l'aide de Jean François Carrière ; Démarrage de la plantation des massifs
- Difficulté d'entretien de la commune :
Les habitants ont pu se rendre compte du retard pris sur l'entretien de la commune et particulièrement la tonte des espaces verts ; Le maire explique :
 - Qu'actuellement le personnel de la commune se limite à une personne,
 - Que Benoît Dutriat (société B2V Paysage) n'a pas pu encore dégager du temps pour venir comme l'an dernier 2 jours par mois pour effectuer les tontes (cause jours fériés et pont de l'ascension).
 - Que Cédric Posnic a participé à une cession de formation obligatoire de 3 jours dans le cadre d'agent de sécurité.
 - Que les jours fériés se sont multipliés et que Cédric est parti en congés depuis le mercredi 1^{er} mai (jusqu'au 12 mai...) pour profiter au maximum des ponts.
 - Que la météo a été exécrable empêchant de faire les tontes régulièrement et que l'herbe a poussé très rapidement. (comme c'est le cas dans tous les jardins privés de vos propriétés)
 - Que les crues l'ont aussi occupé par les réglages de vannages et le dégagement des arbres tombés.

Le maire fera le maximum pour que le retard puisse être comblé au plus vite

7. Urbanisme :

• Liste des dossiers d'urbanisme traités ; Jacky Sabourin expose la situation

- 04/04/24, Dépôt DP division foncière 24 route de Vaux en 3 parcelles terrains à bâtir.
- 08/04/24, Déclaration Ouverture de Chantier construction 3 chemin des vieilles pâtures.
- 18/04/24, Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité de vos Travaux vélux et toiture, 5 route de Martainville.
- 22/04/24, Accord DP ravalement et isolation 10 route de Ménilles (aile du château).

- Droit de préemption urbain (DPU)

AVIS POUR DELIBERATION DROIT DE PREFERENCE PRESENTE le 06 mai 2024

Date réception	Notaire	Vendeur	Acheteur	Adresse propriété	Cadastre Zone	Surface propriété	Nature	Prix de vente	Décision d'aliénation	Projet communal
03 mai 2024	Office notarial Gomez Brillon, Pacy sur Eure	Chapelain Thierry et Géraldine	Porra Franck	2 rond point du Messie 27120 Croisy sur Eure	AB 106	511 m ²	zone U	206 000 €	vote du conseil pour ne pas aliéner cette vente: 9 votants : 9 voix pour ne pas aliéner cette vente	aucun

Le bien mis en vente appartenant à Mme Geraldine Chapelain, celle-ci ne peut pas participer au vote. Le conseil vote à l'unanimité de 9 voix pour et de 0 voix contre, de ne pas exercer son droit de préemption et de ne pas aliéner la vente. (Vote en l'absence de Mme Géraldine Chapelain impliquée dans cette vente).

- **Avancement du projet d'agrandissement de la fromagerie Boursin.** Le maire indique pour rappel les conclusions de la réunion du mardi 26 mars.

Conclusion – synthèse de la réunion :

Les participants (sous-préfecture, DDTM, et IDS de SNA donnent un avis favorable pour la continuation de l'étude du projet sur la base de celui présenté, d'un point de vue des éléments de construction (permis de construire), et des études prévues dans le cadre du respect de l'environnement. Le lancement de la modification du PLU par la commune sera de droit commun, avec enquête publique sur la construction des extensions qui majorent de plus de 20% les possibilités de construire de la zone.

- **Courrier de Mr Landais, directeur général de la DDTM de l'Eure, à la direction de la fromagerie Boursin (avec copie à monsieur le maire de Croisy)** pour définir la feuille de cadrage à prendre en compte suite à la réunion du 26 mars 2024 ; ce courrier porte sur les points suivants :
 - a. Les enjeux identifiés
 - i. L'évolution du PLU : il faut que l'entreprise Boursin transmette la notice descriptive du projet afin d'en prendre compte dans le règlement modifié. La commune se doit de prendre un arrêté de prescription pour lancer la procédure de modification de droit commun avec enquête publique.
 - ii. Le risque d'inondation : à définir pour l'extension du bâtiment « atelier de maintenance et chaufferie biomasse. Plan de masse coté NGF au « format dwg » à fournir.
 - iii. Les enjeux de biodiversité : évaluation environnementale (MRAE) 4 saisons à mener par la fromagerie Boursin
 - b. Phasage : rapprochement à prendre avec la DREAL et le MRAE ; constitution d'un comité technique associant la DDTM, la SNA, la DREAL, la fromagerie Boursin (groupe BEL), la commune de Croisy.

- **Modification du PLU** (réunion de la commission élargie aux membres du conseil « Urbanisme-PLU » le mercredi 17 avril 2024)

Le compte rendu de la réunion de la commission a été envoyé à tous les conseillers : les actions menées à la suite de cette réunion sont :

- a. Analyse des propositions de modifications des exigences du PLU
- b. Modifications de droit commun du PLU
- c. L'offre d'AUDDICE se monte à 14 870 € HT soit 17 844 € TTC (FCTVA récupérable). La prestation intègre dans la phase 2 (§3.5) les conclusions qui seront faites par le MRAE dont l'évaluation environnementale est de responsabilité de Boursin (BEL)
- d. La possibilité d'une subvention est à confirmer par la Préfecture et à la SNA. Le maire a rédigé les courriers nécessaires à ces demandes → en attente de réponse. SNA : réponse négative.

La possibilité d'une subvention est à confirmer par la Préfecture. Si c'est confirmé, le conseil après délibération donne au maire l'autorisation de constituer les dossiers de demande de subvention et signer les dossiers ainsi constitués. Accord du conseil à l'unanimité.

- e. Coordination des études d'AUDDICE avec Boursin : Une 1^{ère} réunion sera programmée avec AUDDICE dans les jours qui viennent (si vote favorable à la modification du PLU) ainsi qu'une réunion technique de pilotage avec les dirigeants de la fromagerie Boursin (groupe BEL). Le maire demande de délibérer pour donner un accord sur la modification de droit commun du PLU et du montant associé (**annexe 1**) et pouvoir ainsi engager la modification de droit commun du PLU.

Délibération du conseil sur le lancement de l'étude de la modification de droit commun du PLU :
le conseil après délibération vote à l'unanimité la décision de lancer la modification de droit commun du PLU suivant offre de AUDDICE environnement pour un montant de 14 870 € HT soit 17 844 € TTC (FCTVA récupérable).

Il vote la Décision Modification (DM) pour dégager la somme nécessaire à la dépense d'investissement correspondant à la phase 1 et la phase 2 du projet de modification du PLU à savoir la somme de **8 215 € HT soit 9 858 € TTC**, le solde final de la dépense (6 655 € HT) sera inscrit au budget 2025 et pourra intégrer les subventions éventuelles.

8. Compte rendu des assemblées :

- **SNA, Vote sur le dossier des ZAEnR** : lors de notre dernier conseil municipal du 8 avril, Cyril Garreau avait expliqué les exigences du décret du gouvernement et le travail qui nous était demandé pour établir les zonages des aménagements des énergies renouvelables sur le territoire de la commune. Nous avons aussi le 29 mars fait une réunion spécifique sur le sujet avec la direction de la fromagerie Boursin. La synthèse avec à l'appui les cartes de propositions d'implantation (indispensable pour le vote) est présentée par Cyril Garreau. (**Voir document en annexe 2**) Après délibération et conseil vote, les choix des zones et de leur équipement. Le document de synthèse sera affiché dans le compte Facebook de la commune. Cyril fournira ce document en un 4 pages qui sera diffusé à l'ensemble des habitants de Croisy.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité le choix des zonages pour les installations des Energies non Renouvelables et des cartes correspondantes. (Annexe 2)

- **SNA ; Compte rendu de la réunion des ZAN** à Philippe Auguste le 25 avril 2024 : Cette réunion de travail d'une demi-journée avait pour seul objectif de nous faire part des exigences du futur Schéma de Cohérence Territorial qui doit être voté en fin d'année 2024. Des exemples d'aménagement de zones urbaines de communes faisant partie de la SNA ont été exposés lors de cette réunion. Jacky Sabourin présente la synthèse.

9. Election européennes :

- Commission de contrôle des listes électorales à programmer entre le 16 mai et le 19 mai.2024
Convocation à faire : la commission est composée des personnes suivantes :

Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal judiciaire
Titulaire : Christine BAUDRY	Titulaire : Catherine de MONICAULT	Titulaire : Sylvie LEGUT
Suppléant : Freddy BIZARD	Suppléante : Anne-Laure BUCHAILLAT	Suppléante : Emmanuelle FOUTEAU

- Vote des assemblées européennes le dimanche 09 juin 2024 de 8h00 à 18h00 (un seul tour)
- Agenda et exigences (nombre de candidats, affichage panneaux électoraux, obligation des communes)
- Tableau de présence pour la tenue du bureau des élections européennes du 9 juin.

Bureau	Nom	8h à 10 h	10h à 12h	12h à 14 h	14h à 16h	16h à 18h
Mairie de Croisy sur Eure	Président	Jacky Sabourin	Jacky Sabourin	Christine Baudry	Cyril Garreau	Cyril Garreau
	Assesseur 1	Sylvie Legut	Freddy Bizard	Luc Baudry	Anne Laure Buchaillat	JF Carrière
	Assesseur 2	Nicolas Péan	JF Carrière	Emmanuel Cochepain	Guillaume Taccoen	Jacky Sabourin

10. Informations diverses,

- Décès de Monsieur Bernard Sandret doyen de la commune ; cérémonie le lundi 29 Avril 10h 30 en l'église de Croisy, suivi de l'inhumation dans le cimetière de Croisy.
- Décès de Mme Jeannine Pichouron, le 29 avril ; inhumation au cimetière de Croisy le 7 mai à 10h00
- Le samedi 25 mai à 19h00 : Concert à Croisy proposé par Nicolas Péan sur la place de la mairie. « Possibilité de Buvette et de manger possible » Venez nombreux
- Liaisons téléphoniques du haut Croisy réparées (câble ADSL et fibre). Au bout de 8 semaines d'attente !
- Du 02 Mai au 12 Mai : congés Cédric POSNIC
- Du 27 Mai au 2 Juin : congés Nathalie PETITJEAN
- Le 15 Mai : livraison des fleurs pour le fleurissement de la commune.
- Organisation de cours de « PILATES » par Julie Lainé dans la salle de cérémonie de l'ancienne mairie à partir du 15 mai. Accord de principe donné par le conseil : coût de l'indemnité d'occupation de la salle de la salle 100 € pour la durée de 6 mois (le mercredi matin). Une convention devra être rédigée pour cadrer cette prestation.

11. Prochaines réunions :

- Le 08 Mai : à 11 h00 à Croisy rassemblement et dépôt de gerbes au monument aux morts
- Le samedi 25 mai 2024 à 10 h00 en mairie de Croisy : invitation à une réunion publique « présentation du projet de fusion de Croisy avec Pacy ».
- Le samedi 25 mai à 19h00 : concert à Croisy proposé par Nicolas Péan sur la place de la mairie. « Possibilité de Buvette et de manger possible »
- Le lundi 06 juin 2024 : conseil municipal à 18h30
- Le dimanche 9 juin : Elections Européennes

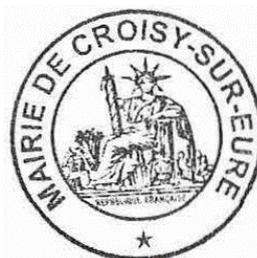
La secrétaire de séance :

Géraldine CHAPELAIN

le maire :

Jean Michel de MONICAULT

Approbation par mail du 10 /05/2024 à 16h50



4.1 Détail de la tranche ferme

Procédure de modification du PLU				
Prix unitaire jour HT	Unite		Prix jour HT	
	Directeur d'études/Juriste		850,00 €	
	Chef de projet		700,00 €	
	Chargé d'études/Cartographe		600,00 €	
Réunion visioconférence		430,00 €		
PRESTATIONS	UNITE	AUDDICE URBANISME		TOTAL
		Nb jours	Prix unitaire (€ HT)	
PHASE 1 : Mise en forme du dossier				
Rédaction de la notice de présentation	Chef de projet	2	700,00 €	1 400,00 €
	Chargé d'études/Cartographe	4	600,00 €	2 400,00 €
Modification des pièces du PLU (règlement écrit)	Chef de projet	2	700,00 €	1 400,00 €
	Chargé d'études/Cartographe	1	600,00 €	600,00 €
	<i>Réunions</i>	2	430,00 €	860,00 €
Sous-total HT phase 1			6 660,00 €	
PHASE 2 : Consultations				
Accompagnement juridique et assistance administrative (modèles de courriers MRAe et PPA)	Juriste	0,5	850,00 €	425,00 €
Analyse des avis et rédaction du mémoire en réponse aux Personnes Publiques Associées	Chef de projet	1	700,00 €	700,00 €
	<i>Réunions</i>	1	430,00 €	430,00 €
	<i>Notification aux PPA (un lien de téléchargement)</i>		Compris dans l'offre	
Sous-total HT phase 2			1 555,00 €	
PHASE 3 : Enquête publique				
Préparation du dossier pour l'enquête publique	Chef de projet	1,5	700,00 €	1 050,00 €
Accompagnement juridique et assistance administrative (modèles de délibération TA, arrêté d'enquête, parution presse...)	Juriste	0,5	850,00 €	425,00 €
Mémoire en réponse au commissaire enquêteur	Chef de projet	1	700,00 €	700,00 €
	<i>Réunions</i>	1	430,00 €	430,00 €
	<i>Dossiers d'enquête publique (lien de téléchargement)</i>		Compris dans l'offre	
Sous-total HT phase 3			2 605,00 €	
PHASE 4 : Approbation et dématérialisation				
Mise en forme du dossier pour approbation	Chef de projet	1,5	700,00 €	1 050,00 €
	Chargé d'études/Cartographe	2	600,00 €	1 200,00 €
Accompagnement juridique et assistance administrative (modèles de délibération, publication presse, etc.)	Juriste	0,5	850,00 €	425,00 €
Préparation du dossier CNIG pour le versement sur le Géoportail de l'Urbanisme	Chargé d'études/Cartographe	1	600,00 €	600,00 €
	<i>Dossiers d'approbation (lien de téléchargement)</i>		Compris dans l'offre	
Sous-total HT phase 4			3 275,00 €	
OPTION : Concertation				
Rédaction de l'article pour le site internet et/ou le journal municipal et mise en forme du cahier de concertation	Chef de projet	0,5	700,00 €	350,00 €
Accompagnement juridique et assistance administrative (modèle de délibération pour la concertation préalable)	Juriste	0,5	850,00 €	425,00 €
Sous-total HT OPTION			775,00 €	
TOTAL en € H.T			14 870,00 €	
<i>TVA</i>			<i>2 974,00 €</i>	
TOTAL en € T.T.C.			17 844,00 €	

Annexe 2 : CARTES « ZAENR » (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables) Par Cyril Garreau 2^{ème} adjoint

L'état Français demande aux communes de publier des cartes dites de « Zones d'accélération des énergies renouvelables », d'ici au 30 juin 2024. Ces cartes représentent des zones de la commune sur lesquelles les projets liés aux énergies renouvelables sont favorisés :

- temps de traitement administratif divisé par deux
- simplifications administratives
- commune impliquée dans chaque projet

Les cartes de chaque commune sont ensuite compilées par la préfecture, la liste résultante est transmise au comité régional énergie (CRE) qui rendra son avis cet été et évaluera si les projets normands, tous départements confondus, permettent de répondre aux enjeux en matière de production d'énergies.

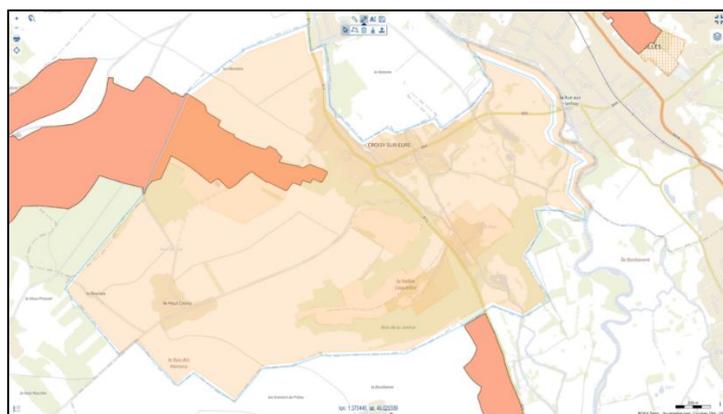
Les cartes présentées ci-dessous ont été établies au sein d'une commission dédiée du conseil municipal en ce début d'année. Dans le cadre de la procédure, une consultation publique doit être organisée, objet de cette présente page.

Chaque habitant de Croisy ayant des questions, des remarques ou des suggestions par rapport aux propositions ci-dessous, est invité à contacter le second adjoint Cyril Garreau, en charge du projet, par téléphone au 06 81 19 54 91, ou par email à cyril.garreau@agsystem.fr, et ce avant le 31 mai 2024.

Les différentes énergies renouvelables concernées par cette démarche sont :

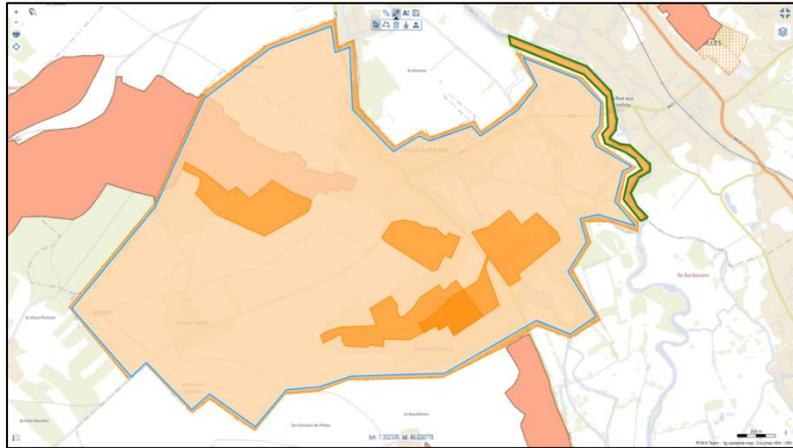
- Le photovoltaïque en toiture (comprend également le solaire thermique)
- L'agrivoltaïsme (ombrières en plein champ)
- La méthanisation
- Le bois énergie (chaufferie bois)
- La géothermie (de surface)
- L'hydroélectricité
- L'éolien

1) PHOTOVOLTAÏQUE DE TOITURE : Nous proposons d'autoriser les projets de panneaux photovoltaïques en toiture (ou solaire thermique) sur l'intégralité de la commune (centre bourg, mais aussi maisons isolées, cabanes de jardin de loisir, etc.). Ceci est représenté par la carte ci-dessous, avec **un liseré bleu clair** qui entoure l'intégralité de la commune.



2) AGRIVOLTAÏSME (ombrières) Ce type d'installation étant assez imposant, la carte proposée ci-dessous représente les 3 seules zones du village (entourée en vert) qui ne sont visibles d'aucune habitation, et très peu visibles de la route du haut Croisy.

6) HYDROELECTRICITE : concerne les projets de type mini-barrage (techniquement impossible sur la zone choisie ci-dessous) ou hydrolienne. Il a été choisi de ne permettre ce type de projet que le long de l'Eure (sachant que Ménilles autorise le même type de projet sur la rive opposée)



7) EOLIEN : Compte tenu des nuisances liées à ce type de projet, et de la proximité de la commune avec la base 105, aucun emplacement n'est proposé pour ce type d'énergie renouvelable sur la commune. Aucune carte n'est donc présentée.

Ce dossier va être proposé à l'approbation du conseil municipal puis fera l'objet d'une présentation aux habitants par boitage et intégrations des éventuelles remarques sont importantes avant dépôt final des cartes début juin en préfecture.